

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2026

**Séance du dimanche vingt-deux mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes,**

Le conseil municipal de la commune d'Houtkerque s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel Bever, Maire, sur la convocation qui lui a été faite le 16 mars 2026.

**Présents :**

MM BEVER Samuel, Blandine AUDEGON, Arnaud DEMADE, Sabine CARON, LAMOTE Julien, DELESALLE Marie, LAREAL Didier, ELLEBOUDT Edith, PEEL Eric, FLORENT Nathalie, POUCHELE Stéphane, LACROIX Jennifer, TORCQ Rémi, THORIS Caroline et VERRYSER Stéphane.

**Représenté par pouvoir :** néant

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :**

Madame Caroline THORIS

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du 26 février 2026,
- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints,
- Lecture de la charte de l'Elu local

**Approbation du procès-verbal du 26 février 2026**

Le procès-verbal a été soumis à la lecture préalable des conseillers, Madame Edith ELLEBOUDT, Doyenne d'âge, sollicite les observations éventuelles  
Aucune observation

**Le procès-verbal est voté à l'unanimité**

**Délibération n° 2026-001 : Election du Maire**

**Désignation du bureau :**

Secrétaire de séance : Madame Caroline THORIS,

Assesseurs : Madame Jennifer LACROIX et Monsieur Julien LAMOTE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-8, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame Edith ELLEBOUDT, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posé à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire et a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Samuel BEVER est candidat, il est procédé au vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Samuel BEVER : 14 voix (quatorze voix)

Monsieur Samuel BEVER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire.

**Délibération n° 2026-002 : Détermination du nombre des adjoints de la commune d'Houtkerque**

Sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER élu maire, et en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Monsieur le maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Délibération n° 2026-003 : Election des Adjointes au Maire**

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

La liste conduite par Monsieur Stéphane POUCHELE est candidate et est composée comme suit, Monsieur Stéphane POUCHELE, Madame Edith ELLEBOUDT et Monsieur Didier LAREAL.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

La liste conduite par Monsieur Stéphane POUCHELE : 14 voix (quatorze voix)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Stéphane POUCHELE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation des résultats

Fin de séance à 11h30

**Liste des Délibérations adoptées lors de la séance**

Délibération n° 2026-001 – Election du Maire

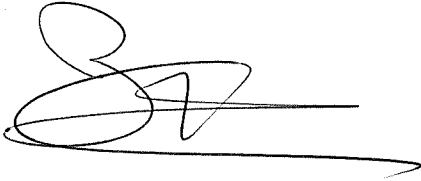
Délibération n° 2026-002 – Détermination du nombre d'adjoints

Délibération n°2026-003 – Elections des adjoints

**Liste des présents**

MM BEVER Samuel, Blandine AUDEGON, Arnaud DEMADE, Sabine CARON, LAMOTE Julien, DELESALLE Marie, LAREAL Didier, ELLEBOUDT Edith, PEEL Eric, FLORENT Nathalie, POUCHELE Stéphane, LACROIX Jennifer, TORCQ Rémi, THORIS Caroline et VERRYSER Stéphane.

**Le Maire,  
Samuel BEVER**



**Secrétaire de Séance,  
Caroline THORIS**

